

« Elections régionales, communautaires et européennes de juin 2009 »

Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté

Synthèse du Mémoire du R.W.L.P.

Namur, 12 février 2009



**« Elections régionales, communautaires
et européennes de juin 2009 »**

Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté

Synthèse du Mémoire du R.W.L.P.

Namur, 12 février 2009

Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté
1, rue des Relis Namurwès – B 5000 Namur

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Présentation | 4 |
| Le contexte des élections de juin 2009 | 6 |
| La démarche du R.W.L.P. pour l'accès et l'exercice des droits : « <i>Vers une Wallonie sans pauvreté d'ici 2025</i> » | 8 |
| Une politique d'ensemble est nécessaire pour combattre la pauvreté : 12 principes pour fonder celle-ci | 9 |
| Accès et exercice des droits à la santé, au logement, et à l'emploi : constats et propositions du R.W.L.P. pour les élections régionales et communautaires de juin 2009 | 13 |
| I. Le droit à la santé | 13 |
| II. Le droit au logement | 18 |
| III. Le droit à l'emploi | 23 |
| Nos priorités pour les élections européennes | 26 |

Présentation

Afin de contribuer activement au débat démocratique préalable à la tenue des élections régionales, communautaires, et européennes de juin 2009, le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté présente ses propositions, ses priorités, à l'attention des candidats à ces élections, à l'attention de l'ensemble des acteurs politiques, aux acteurs socioéconomiques et associatifs, à chaque citoyen et citoyenne.

Le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (R.W.L.P.) agit afin que les personnes vivant la pauvreté, et toutes celles qui en sont menacées, soient reconnues comme des acteurs et des actrices à part entière, participant pleinement à l'élaboration et à la mise en œuvre des changements indispensables, en vue d'assurer un mieux-vivre, un mieux-être à tous et à toutes.

Avec les personnes vivant la pauvreté, avec les associations où celles-ci sont actives, le R.W.L.P. a pour objectif la résolution des problèmes qu'elles vivent, tant sur le court terme que sur le long terme. Avec elles, le R.W.L.P. constitue une force de proposition et d'action, agissant en partenariat avec les autres acteurs sociétaux, et en dialogue actif avec les pouvoirs publics.

Le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté a une conviction forte : sans l'apport de toutes les forces de la société, sans faire appel à la connaissance de terrain et aux propositions des associations, des acteurs sociaux et économiques, des scientifiques - et, surtout, sans la participation de chaque citoyen, en particulier des personnes les plus touchées par les difficultés, le chômage, la pauvreté - les défis causés par la très grave situation économique que nous vivons ne pourront pas être relevés.

Le 1er décembre 2008, au Moulin de Beez, le R.W.L.P. a présenté aux pouvoirs publics, à de nombreux responsables politiques, et à d'autres organismes, un document rassemblant les résultats de la démarche sur l'accès et l'exercice du droit à la santé, au logement, et à l'emploi, qu'il a conduite depuis 2006 dans le cadre du projet « *Vers une Wallonie sans pauvreté d'ici 2025* ».

Le **document de Beez** synthétise les principaux **constats** dressés au cours de celle-ci et les **propositions** du R.W.L.P. aux pouvoirs publics. **Ces propositions constituent l'ensemble des propositions du R.W.L.P. pour la prochaine législature, le MEMORANDUM COMPLET du R.W.L.P. pour les élections de juin 2009.**

Dans la présente **Synthèse du Mémoire du R.W.L.P.**, après avoir dressé un **tableau du contexte** dans lequel s'inscrivent les élections de juin 2009, nous relatons brièvement ci-après les **caractéristiques de la démarche** qui a abouti à la formulation de ces propositions.

Ensuite, nous proposons à l'attention des candidats à ces élections et à l'attention de tous, **quelques principes qui devraient fonder une politique d'ensemble** à même de

contrer et résoudre les processus créateurs de pauvreté, à même d'y apporter des réponses immédiates et sur le long terme.

Puis, nous développons plus largement les **axes essentiels** du **document de Beez**, ciblés sur **l'accès et l'exercice des droits à la santé, au logement, et à l'emploi**.

Enfin, nous proposons **quelques priorités relatives aux élections européennes, en nous basant sur la déclaration adoptée par les délégués à l'assemblée générale de septembre 2008 du Réseau européen de lutte contre la pauvreté (E.A.P.N.)** Ces priorités seront prochainement actualisées et développées par le Réseau européen de lutte contre la pauvreté (E.A.P.N.). Le R.W.L.P. est membre d'E.A.P.N. ainsi que ses homologues, le **Réseau flamand de lutte contre la pauvreté** et le **Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté**, au travers du **Réseau belge de lutte contre la pauvreté**.

Prenez connaissance de notre Mémoire complet !

Nous proposons à chacun de prendre connaissance du Mémoire complet du R.W.L.P., le document de Beez : en effet le **document de Beez** reprend en détail les constats et les propositions du R.W.L.P. dans les trois domaines des droits à la santé, au logement, et à l'emploi.

De plus, les propositions du R.W.L.P. y sont listées en rapport avec les compétences des différents exécutifs ; eu égard aux axes essentiels ici présentés, on y trouvera les priorités du RWLP, les plus urgentes y étant encore davantage soulignées.

La version électronique du document de Beez peut être obtenue sur simple demande auprès du secrétariat du R.W.L.P. : 1, Rue des Relis Namurwès, 5000 Namur.
Tél : 081/31.21.17 – Fax : 081/31.21.18. Adresse mail : rwlp@skynet.be .

Le contexte des élections de juin 2009

Les élections régionales, communautaires et européennes de juin 2009 vont avoir lieu dans le contexte d'une très grave crise économique et sociale, aux conséquences lourdes pour les populations. Les programmes politiques doivent apporter des réponses stratégiques et durables, à ce défi majeur.

La très grave crise financière qui a démarré aux Etats-Unis, à l'automne 2008, frappe de plein fouet les économies et les populations de la planète. La récession a déjà touché certains secteurs industriels, la sidérurgie, la construction, l'automobile. En Europe, nous ne sommes pas épargnés, tous les pays sont concernés. En Belgique, dans notre Région, nous ressentons déjà les effets de cette crise. Un très grand nombre de travailleurs risquent d'être licenciés, de se retrouver au chômage, rejoignant ainsi tous ceux qui subissent, déjà depuis longtemps, les énormes difficultés de vivre qu'entraîne la perte de leur emploi. Les conditions de vie de couches de plus en plus nombreuses de la population sont directement menacées.

L'action publique, l'action politique est déterminante pour combattre et résoudre tant les origines que les effets de cette crise mondiale. La régulation des marchés financiers, d'une économie trop axée sur la recherche du profit maximum, fait l'objet d'un quasi-consensus entre les dirigeants d'un très grand nombre d'Etats, quelle que soit leur appartenance politique d'ailleurs. Aux plus hauts niveaux, on n'écarte plus l'idée d'une refondation même des fondamentaux du « capitalisme ».

Élaborer des réponses conséquentes au défi posé par cette situation grave, qui nous rappelle la période qui a suivi la grande crise de 1929, demande un effort résolu des gouvernants, de tous les responsables politiques. L'économie doit avoir pour mobile essentiel de répondre, de manière durable, aux besoins des populations. Les axes prioritaires de l'action politique, les impulsions données par les pouvoirs publics doivent privilégier et organiser l'accès de tous et toutes à l'emploi, au logement, à la santé, à l'éducation, à la culture, à l'exercice complet de leurs droits de citoyens.

Dans ce contexte, cette année, les élections régionales et communautaires, les élections européennes, constitueront un moment fort de la vie démocratique pour tous les citoyens et pour les acteurs politiques. Ces élections sont déterminantes, car s'y fixeront les lignes de forces de l'action publique pour plusieurs années, à un niveau proche - la Région et les communautés -, mais aussi plus larges - l'Union européenne - dont on sait que les politiques de celle-ci sont importantes pour notre avenir.

L'axe majeur des élections de juin 2009 : faire échec à la crise économique ; stopper les processus créateurs de pauvreté

L'axe majeur de ces élections devrait consister à élaborer des programmes ambitieux en vue de faire face de manière forte, cohérente, durable aux pertes d'emploi, aux problèmes du mal logement ou du non logement, aux atteintes à la santé, etc., que la dégradation de la situation économique va aggraver. Les processus conduisant à la pauvreté doivent être stoppés. Il est nécessaire d'apporter des réponses rapides, concrètes aux situations extrêmes vécues par de trop nombreux citoyens. Les pouvoirs publics ont pour responsabilité première d'assurer une vie correcte, digne et humaine à tous et à toutes.

La démarche du R.W.L.P. pour l'accès et l'exercice des droits : « *Vers une Wallonie sans pauvreté d'ici 2025* »

Les propositions du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté sont issues d'une démarche longue et participative sur l'accès et l'exercice des droits : « *Vers une Wallonie sans pauvreté d'ici 2025* ».

Depuis 2002, le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (R.W.L.P.) a conduit une démarche centrée sur l'accès et l'exercice des droits. Au terme de la première étape de ce travail, les participants à cette démarche ont présenté les situations rencontrées et leurs propositions aux parlementaires lors d'une séance publique de la Commission des affaires sociales du Parlement wallon, le 27 juin 2005. Dans la suite, le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, a élaboré un projet intitulé « ***Vers une Wallonie sans pauvreté d'ici 2025*** ». Celui-ci a fait l'objet d'une convention avec le Gouvernement wallon.

Ce projet que le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté a conduit en Région wallonne de 2006 à 2008 s'est **centré sur l'accès et l'exercice des droits au logement, à la santé, et à l'emploi en Région wallonne**. Dans ce cadre, le Réseau a développé une démarche spécifique, participative avec les personnes en situation de pauvreté, incluant des modes d'expression faisant appel à leur créativité personnelle et collective. Il a organisé des rencontres avec les responsables et travailleurs d'associations combattant la pauvreté sur le terrain, et d'autres acteurs concernés de la société civile. Le Réseau a suscité dialogue et débat entre l'ensemble de ces acteurs, en s'appuyant aussi sur diverses expertises.

Les participants à la démarche ont établi un état des lieux, des constats, faisant référence à leur expérience personnelle ou collective. Ils ont réfléchi, sur le long terme, aux enjeux futurs auxquels la Wallonie risquait de se voir confrontée concernant l'accès de tous et de toutes au logement, à la santé et à l'emploi. En lien avec ces constats établis et cette réflexion prospective, ils ont établi des priorités, des propositions. Des groupes de travail ont précisé et affiné celles-ci ; des personnalités syndicales, des mutuelles, des administrations, des mouvements d'éducation permanente, du monde associatif, ont été rencontrés afin de recueillir leurs avis, leurs remarques, sur base de leur expérience propre et de leurs priorités. En finale, les participants ont élaboré des propositions et recommandations aux pouvoirs publics afin de remédier durablement aux problèmes inventoriés : celles-ci concernent la Région wallonne, le Gouvernement fédéral, la Communauté française, la Communauté germanophone, les provinces et les communes, les problèmes vécus par les personnes ne relevant pas uniquement d'un seul niveau de pouvoir.

Le 1er décembre 2008, au Moulin de Beez, le R.W.L.P. a présenté aux pouvoirs publics, à de nombreux responsables politiques, et à d'autres organismes, un document rassemblant les résultats de cette démarche. Le **document de Beez** synthétise les principaux constats dressés au cours de celle-ci et les propositions du R.W.L.P. aux pouvoirs publics. Ces propositions constituent l'ensemble des propositions du R.W.L.P. pour la prochaine législature, le **MEMORANDUM COMPLET** du R.W.L.P. pour les élections de juin 2009.

Une politique d'ensemble est nécessaire pour combattre la pauvreté : 12 principes pour fonder celle-ci

La « pauvreté » : une situation de vie aux multiples facettes

Souvent, la pauvreté est définie en termes de mesure des revenus : au sein de l'Union européenne, les personnes qui se trouvent à 60% en dessous du revenu médian sont considérées comme étant « menacées de pauvreté ».

D'autres types de mesures sont possibles : les indicateurs de privation (repérage des biens ou des activités qui sont considérées comme des produits de première nécessité dans le pays où l'on vit) ; des démarches centrées sur la norme budgétaire : on calcule la pauvreté en fonction du coût d'un panier de biens et de services ; la méthode du ratio alimentaire qui distingue les pauvres des non pauvres en calculant la part de revenus consacrée aux produits de première nécessité tels que l'alimentation, les vêtements et le logement ; etc.

Certaines institutions retiennent une approche de privation de droits (Rapports de cohésion sociale de la Région wallonne). D'autres invoquent l'exclusion sociale en contradiction avec l'inclusion sociale. D'autres encore se réfèrent à la cohésion sociale (Conseil de l'Europe).

En fait, la pauvreté au sein de nos pays (dans l'Union européenne) est surtout une lutte de tous les jours pour assurer sa vie et sa survie, une lutte qui peut s'avérer très dommageable pour la santé et le bien-être psychologique et qui peut mettre la pression sur les relations personnelles. La réalité de la pauvreté au sein de l'Union européenne est telle qu'elle touche à de nombreux aspects de la vie des gens et qu'elle limite l'accès aux droits fondamentaux des personnes concernées. Ces dernières sont souvent confrontées à toute une palette d'inégalités qui se renforcent les unes les autres pour refermer le piège de la pauvreté. Celle-ci limite les possibilités, pour les personnes concernées, de se réaliser pleinement.

Pour combattre les processus créateurs de pauvreté, pour apporter des réponses immédiates et sur le long terme, une politique d'ensemble est nécessaire

Les axes essentiels du *document de Beez*, du Mémoire du R.W.L.P., qui concernent **la santé, le logement et l'emploi**, s'inscrivent dans une **politique d'ensemble** dont nous proposons ci-après plusieurs éléments.

Le R.W.L.P. appelle les candidats et les candidates aux prochaines élections de juin 2009 à s'inspirer dans leurs programmes, dans leur action, des 12 principes suivants :

1. Eradiquer la pauvreté : une priorité centrale de la Région et des Communautés

- Axer la politique de la Région et des Communautés sur l'éradication progressive de la pauvreté, la promotion de la cohésion sociale, le bien-être partagé par tous.
- Développer une politique préventive, prévisionnelle, prospective, en vue d'anticiper et résoudre progressivement et durablement les problèmes constatés aujourd'hui et dans le futur.
- Conduire une politique cohérente, transversale entre les différents exécutifs (Régions, Communautés, Etat fédéral) les provinces et les communes, multidimensionnelle, de lutte contre la pauvreté, de cohésion sociale, et de bien-être pour tous et toutes sur un espace-temps de plusieurs législatures.

La réalisation de ces exigences demande que les axes programmatiques des politiques régionales et communautaires (mais aussi fédérales) incluent cette volonté, la concrétisent, et que cette politique soit pilotée par les ministres - présidents et portée par chacun des ministères.

2. Exercer la citoyenneté

- Faire en sorte que chaque personne vivant une situation de pauvreté, d'exclusion sociale, de précarité, exerce et jouisse de l'ensemble de ses droits politiques, civils, sociaux, économiques, culturels, etc. La personne pauvre est un citoyen à part entière et pleinement engagée dans la cité.

3. Dresser l'inventaire des situations de pauvreté et leur analyse, faire des propositions, avec la participation des personnes en situation de pauvreté

- Dresser les constats, cerner les principaux enjeux, apporter des solutions en collaboration avec les scientifiques, les organisations de la société civile, et, surtout, la participation des personnes en situation de pauvreté.
- Dans la pratique des constats et des analyses de la situation de la pauvreté, employer d'autres indicateurs que les indicateurs monétaires pour mesurer celle-ci : indicateur de bien-être, de capacité, etc. ; simultanément à ces analyses statistiques, procéder à un relevé systématique, concret, avec la participation des associations et des personnes concernées.
- Veiller à ce qu'à tous niveaux - de l'échelon local (du quartier à la commune) à l'échelon de la Région, et des Communautés, de l'Etat fédéral – la participation active des personnes en situation de pauvreté soit sollicitée, favorisée, encouragée.

4. Agir dans l'immédiat

- Apporter des réponses immédiates, urgentes aux situations les plus graves.
- Faire reculer la pauvreté pied à pied, concrètement dans tous les domaines : santé, emploi, logement, revenu, éducation, formation, culture, alimentation, etc.
- Eviter que d'autres connaissent la pauvreté à leur tour en travaillant sur les processus créateurs de pauvreté.

5. Conduire une politique équitable sur tous les territoires

- Développer des actions structurelles, fortes, et ciblées, pour que les territoires les plus touchés par le chômage, le mal logement, l'insuffisance des infrastructures en

matière de santé, de formation, de culture rattrapent leur retard par rapport aux régions mieux loties, en veillant à ce que les populations démunies soient les premières bénéficiaires de cet effort.

6. Cibler des actions spécifiques en relation avec les besoins divers des personnes

- Conduire des actions fortes, spécifiques, durables, en relation avec les besoins concrets, les demandes, et les problèmes précis des personnes marginalisées, pauvres, précarisées de la population de notre Région et de nos Communautés : personnes sans abri, personnes sans domicile fixe, personnes vivant des discriminations liées à la nationalité, au sexe, à l'âge, à l'appartenance religieuse ou philosophique, gens du voyage, habitants des campings, personnes vivant dans des maisons d'accueil, personnes habitant des logements sociaux, personnes vivant des assuétudes, personnes vivant dans des quartiers en déshérence, personnes vivant dans des régions manquant d'infrastructures de transports, médicales, de formation, etc., agriculteurs connaissant de graves difficultés, travailleurs ayant perdu leur emploi (chômeurs âgés, jeunes, femmes), femmes occupant des emplois à temps partiel, personnes âgées, isolées, dépendantes, personnes disposant de « petites pensions », enfants et jeunes vivant la pauvreté, etc.

7. Rendre les services publics plus proches des citoyens

- Les services publics ont un rôle majeur à jouer auprès de la population : ainsi que leur dénomination l'énonce, celui-ci consiste en un « **service public** » : leur mission est bien au travers d'institutions, d'organismes dépendant de l'Etat (non régis par le privé) de fournir des **services** à la population.
- Afin de remplir cette mission de services, il importe de procurer aux services publics - l'ensemble des administrations, et en particulier, le FOREM, les CPAS, les services communaux, les sociétés de logement publics, les institutions hospitalières et de soins, les établissements d'enseignement et de formation – les moyens humains, financiers, et matériels indispensables. Il importe que le personnel de ces administrations dispose de la formation suffisante afin qu'il réalise un travail de qualité, notamment en déployant une écoute particulièrement attentive aux demandes et aux besoins des personnes en situation de pauvreté, d'exclusion sociale, ou vivant de grandes difficultés, en procurant à celles-ci des réponses précises, simples, concrètes, rapides, et en réalisant, si nécessaire, un accompagnement adapté.
- Développer une relation partenariale entre les services publics et les associations actives dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et pour le bien-être de tous en garantissant à celles-ci la capacité de réaliser leurs missions, leurs initiatives, en toute autonomie, et en cohérence avec les missions dévolues aux services publics.

8. Informer clairement et simplement

- Mieux informer la population concernant ses droits en matière de logement, d'emploi, de santé, d'éducation, de formation, etc., de manière claire, précise, simple, compréhensible, interactive, notamment par le moyen des technologies de la communication (et leur mise à disposition gratuite aux personnes en situation de pauvreté), ou par tout autre moyen adapté, en collaboration avec les associations.

9. Assurer un financement stable des associations actives dans la lutte contre la pauvreté, pour la cohésion sociale et le bien-être de tous, et simplifier l'administration

- Octroyer des financements suffisants et pérennes aux associations et organisations actives à divers titres dans la lutte contre la pauvreté, pour la cohésion sociale et le bien-être de tous, afin qu'elles puissent mener leur action avec un personnel stable, compétent et rémunéré correctement.
- Faire en sorte que l'octroi de ces financements/subventionnements, que les rapports d'activités et financiers, les réunions de comités d'accompagnement, etc., bref que l'ensemble de ces procédures soit simplifié au plan administratif, afin que les associations puissent concentrer leurs efforts sur leurs missions et leurs actions.

10. Evaluer les résultats de l'action publique en vue de l'éradication de la pauvreté

- Pratiquer une politique d'évaluation continue - en collaboration avec les organisations de la société civile, les associations, les personnes concernées - des politiques économiques, sociales, du logement, de la santé, de l'éducation et de la formation, de la culture, de l'environnement, etc., eu égard à l'objectif d'un recul quantifié de la pauvreté sur le territoire de la Région et des Communautés, avec les objectifs du plan fédéral de lutte contre la pauvreté, ainsi qu'avec les lignes directrices de la politique de l'Union européenne, en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

11. Mieux répartir les « richesses », prendre en compte l'ensemble de celles-ci

- Notre société doit établir un rapport beaucoup plus équitable de la répartition des richesses. Il importe de considérer que celles-ci sont les fruits du travail de tous et de toutes, que les « richesses » ne constituent pas d'abord, seulement, ou essentiellement un apport économique et financier mais qu'elles sont aussi la somme des apports des savoir-faire, des compétences diverses, des efforts créatifs multiples, des cultures, des relations, de chacun, quelle que soit sa place dans la société. La « croissance » n'est pas seulement le fait de l'apport de richesses financières, d'un apport mesurable en termes de P.I.B., elle est constituée par la somme des apports des personnes travaillant dans l'industrie, l'agriculture, les services, etc, mais aussi par les apports simples, privés, domestiques des personnes même sans travail ou souffrant de quelque handicap que ce soit.

12. Rechercher ensemble des alternatives à une économie dominée par la recherche du profit maximum

- Au vu des dégâts immenses causés par une économie dominée par la finance, par l'appétit du profit maximum, il importe de rechercher des leviers alternatifs susceptibles d'apporter une vie meilleure à l'ensemble des habitants, des citoyens. En ce sens, toutes les composantes de la société devraient être participantes à la recherche de ces alternatives de création de richesses, de développement durable, équilibré et harmonieux de la société, de répartition des richesses, de meilleure conduite et gouvernance des affaires publiques → c'est le rôle du politique, mais le politique nous concerne tous : il y a lieu de créer les forums, les lieux d'échanges, de manière décentralisée et dans un aller-retour continu population/organisations socioéconomiques et de la société civile/responsables politiques/décideurs publics en vue de promouvoir la recherche de ces alternatives.

Accès et exercice des droits à la santé, au logement, et à l'emploi : constats et propositions du R.W.L.P. pour les élections régionales et communautaires de juin 2009

Nous développons uniquement ici, en synthèse, les axes essentiels du *document de Beez*. Les priorités immédiates et urgentes du R.W.L.P. sont développées en détail dans le *document de Beez*. Celui-ci est disponible, sous forme électronique, au secrétariat du R.W.L.P. : rwlp@skynet.be .

I. Le droit à la santé

« *La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social* » (OMS).

Nos constats

1. **La dégradation de la santé a de multiples origines liées à l'environnement de la personne et aux conditions de vie**

Prévention et promotion de la santé : l'environnement global de la personne, les conditions de vie, l'organisation de la société, ont une grande influence sur la santé.

2. **Les infrastructures et les dispositifs en matière de soins de santé présentent plusieurs carences**

Des infrastructures, hospitalières, de prévention, de soins à domicile, de santé mentale, difficilement accessibles, insuffisantes ou inadaptées.

Dans les infrastructures hospitalières et de soins, un accueil et un accompagnement inadapté, voire excluant.

La stigmatisation, les stéréotypes concernant les personnes très démunies, les personnes sans domicile fixe, les personnes sans-abri, les personnes sans papiers, les habitants de campings et de parcs, les gens du voyage, conditionnent parfois fort négativement leur accueil, leur accompagnement, leur suivi dans les hôpitaux, la qualité et l'accès aux soins qui leur sont réservés.

3. La sécurité sociale est fragilisée ; la prise en charge financière des soins est insuffisante et inégale

Le système de solidarité sociale est important, mais fragile et menacé.

La prise en charge financière des soins, des médicaments, des hospitalisations est insuffisante, notamment dans le cas de traitements de fond et de certains médicaments. Les génériques ne sont pas encore assez prescrits.

4. L'information est insuffisante, technocratique, et comporte de nombreuses carences

L'information concernant les services de santé, les droits du patient, les traitements, les honoraires médicaux, le remboursement des soins, les médicaments gratuits, les frais hospitaliers, est insuffisante. Elle manque de clarté et de transparence.

Souvent, l'application trop technocratique des règles de l'assurance maladie invalidité et un manque d'information adéquat rendent très difficile l'accès aux soins de santé des personnes très démunies, des personnes sans domicile fixe, des personnes sans-abri, des personnes sans papiers (celles-ci bénéficiant de moins de droits encore, hormis l'aide médicale urgente, dont l'application laisse parfois à désirer).

5. Les CPAS ont des moyens insuffisants pour assurer un rôle préventif et de soutien

Les moyens des CPAS sont trop faibles, ils sont surchargés administrativement et ne peuvent jouer un rôle d'accompagnement ou de soutien. L'aide au remboursement des soins de santé par le biais des CPAS est variable. Les procédures de requête d'aide médicale urgente sont difficiles, trop longues.

Le personnel des CPAS ne dispose pas des moyens nécessaires ou suffisants en termes de personnel, de cadre institutionnel et de formation pour décoder les symptômes de souffrance, jouer un rôle préventif, informatif et d'accompagnement (plutôt que de contrôle).

Nos propositions

La priorité de la politique de la santé : garantir l'objectif de santé, de bien-être physique, mental, et social (définition O.M.S.), sur la base des principes suivants.

1. Développer une politique globale, garantissant la santé et le bien-être, constitue une responsabilité sociétale, politique et citoyenne

La politique de santé devrait être une politique transversale, globale, non segmentée, cohérente entre les différents Exécutifs compétents.

Elle devrait prendre en compte l'ensemble des problématiques à l'origine des problèmes de santé : logement, emploi, revenus, environnement, éducation, information, prévention. La santé doit être considérée globalement et la médecine de proximité devenir une priorité.

La politique de santé devrait réduire (supprimer) les freins, les obstacles empêchant un accès équitable à la santé et à sa préservation :

- coût des soins (accessibilité financière) ;
- problèmes de mobilité (accessibilité géographique) ;
- stigmatisation et stéréotypes, difficultés physiques et psychologiques (accessibilité culturelle).

2. Faire peser l'ensemble de la société, y compris les usagers, sur les choix en matière de santé, à tous les niveaux de pouvoir

L'ensemble des acteurs concernés par les problématiques de la santé – *au premier titre, les « personnes/patients/usagers », assurés, non assurés, sans-abri, personnes précaires, etc. ; associations ; services publics et institutions de la santé, en particulier les mutuelles ; acteurs privés (industries pharmaceutiques, hôpitaux privés, professionnels de la santé, assurances) ; universités, centres de recherche* – doivent être informés et consultés par les pouvoirs publics, se concerter (être concertés), peser en commun sur les choix sociétaux et politiques en matière de santé et de bien-être, en étant très attentifs, au plus près des évolutions, des besoins, des attentes, et des souffrances sociales.

La population doit être informée clairement quant aux enjeux et aux modalités de financement des politiques de santé afin de pouvoir poser des choix conscients.

3. Consolider et garantir à tous et toutes la sécurité sociale, enjeu essentiel pour notre société

La consolidation et le renforcement de la sécurité sociale sont un enjeu important. Le système de solidarité sociale - la sécurité sociale - doit être garanti par l'Etat à tous et toutes quel que soit son statut. Ne pourrait-on établir une « carte universelle d'accès aux soins » ?

Les mutuelles, les CPAS, le monde associatif ont un rôle de vigilance à jouer pour que ce principe soit maintenu, consolidé, afin de faire barrage à l'exclusion sociale. Un autre enjeu consiste à conduire une politique de santé préventive et curative en fonction des catégories d'âge de la population.

4. Mieux assurer les droits et l'information des patients, notamment par une formation adéquate des professionnels de la santé

Les droits et l'information des patients doivent être mieux assurés, que ce soit en matière de prévention de problèmes de santé, de pertinence des soins et opérations, du coût des soins médicaux et hospitaliers, etc.

Les moyens adéquats doivent être mis en place et développés en vue d'assurer les droits et l'information des patients en matière d'accès à la santé et aux soins de santé.

Afin de rendre la personne malade acteur de son traitement, l'amélioration de la relation professionnels de la santé - patients est indispensable.

Dans ce but, le système de formation pédagogique, élémentaire et continuée des professionnels de la santé devrait être consolidé afin d'améliorer leur relation avec les personnes - usagers (avec une attention particulière aux personnes en situation de pauvreté) et contribuer ainsi à mieux résoudre leurs problèmes de santé.

5. Améliorer et développer des dispositifs de prévention, de soins, et visant à assurer une fin de vie digne

Il importe d'améliorer et de développer les dispositifs de prévention et de soins existants, tels les centres de santé mentale, les maisons médicales, les dispensaires de premiers soins, les services à domicile, mais aussi d'assurer un rôle préventif et de suivi santé dans les écoles et les lieux de formation.

Il est nécessaire d'assurer une fin de vie digne à tous et toutes.

6. Encourager, consolider l'action, la concertation, au niveau local pour la promotion du bien-être et de la santé ; conforter le rôle et les moyens des CPAS

L'action, la concertation au niveau local, celle des citoyens et de l'ensemble des acteurs locaux (dont les communes et les CPAS), sont indispensables en vue de promouvoir le bien - être et l'accès à la santé.

L'amélioration du rôle des CPAS, dans leur mission d'aide auprès des personnes en situation de pauvreté, est indispensable pour faire face aux problèmes de santé de celles-ci.

7. Améliorer la participation et l'information des personnes en situation de pauvreté.

Il est indispensable que l'information et la participation des personnes en situation de pauvreté à l'accès et à l'exercice de leurs droits en matière de santé soit améliorée et consolidée : le rôle du monde associatif doit être renforcé, le langage des médias adapté et plus accessible, le fonctionnement des acteurs de la santé et du travail social facilité et plus proche des personnes.

II. Le droit au logement

Le logement est un besoin de base pour chaque personne. C'est un droit essentiel, un droit constitutionnel. L'accès à un logement, à un habitat correct, doit être assuré à toutes et à tous.

Nos constats

1. Le logement privé est insuffisant et coûteux. Les personnes en situation de pauvreté vivent dans des logements de moindre qualité. Les relations entre propriétaires privés et locataires sont difficiles

Une offre insuffisante de logements, sujette à spéculation, aux loyers et aux coûts énergétiques élevés. Les personnes en situation de pauvreté vivent dans des logements exigus, de moindre qualité, concentrés dans certains quartiers.

Les relations entre propriétaires privés et locataires sont difficiles : discrimination dans l'accès à la location, code des droits et devoirs des propriétaires et locataires insuffisamment respecté, difficultés liées à la garantie locative, expulsions.

Les Agences Immobilières Sociales ont un rôle positif et difficile.

2. Le logement social est insuffisant, les critères d'attribution peu équitables, les coûts énergétiques élevés

Un nombre insuffisant de logements sociaux.

Une attribution des logements manquant de rigueur, d'équité.

Leur salubrité, leur isolation, leur rénovation, posent problème.

L'acquisition des logements sociaux : une opportunité ou un leurre ?

La localisation du logement social, source de difficultés pour ses habitants.

3. La diversité des demandes et des besoins des personnes n'est pas suffisamment considérée

La diversité des demandes et des besoins des personnes

- des personnes vivant sans-abri, en maisons d'accueil, de transit ou d'insertion,
- des habitants vivant en caravanes, des Gens du voyage,

est insuffisamment reconnue et rencontrée par des moyens adéquats, si même, par exemple, une législation comme le Plan Habitat Permanent relatif à l'habitat en camping y contribue en partie.

La non individualisation des revenus de remplacement pénalise les personnes dans leur accès au logement.

4. L'action pour améliorer l'accès au logement demande des moyens et l'application des dispositions légales. Cela fait parfois défaut

Les politiques du logement, les législations, sont insuffisamment appliquées. Les moyens manquent.

Au plan régional et communal, nous avons relevé quelques problèmes.

5. L'information relative au droit au logement manque. La participation des personnes en situation de pauvreté n'est pas assez encouragée. Leur accompagnement est insuffisant

L'information en matière de logement manque. Elle n'atteint pas assez les personnes pauvres.

La participation des personnes en situation de pauvreté n'est pas assez encouragée au plan local.

Leur accompagnement est insuffisant.

Nos propositions

La priorité de la politique du logement : conduire une politique sociale du logement sur la base des principes suivants.

1. Assurer le rôle central des habitants, leur participation, leur information, leur consultation

Assurer le rôle central des habitants :

- en renforçant la participation, en particulier des personnes en situation de pauvreté, et l'action au plan communal ;
- en informant mieux chacun sur ses droits en matière de logement et d'énergie ;
- en assurant l'aide et l'accompagnement des personnes en situation de pauvreté.

2. Favoriser le dialogue entre les propriétaires et les locataires

Favoriser le dialogue entre les propriétaires et les locataires.

- Combattre les discriminations dans l'accès à la location.
- Organiser le paiement des garanties locatives de manière non discriminante.
- Informer et faire appliquer le code commun de bonne conduite propriétaires – locataires.
- Développer les commissions locatives paritaires.
- Renforcer le rôle et les moyens des agences immobilières sociales.
- Renforcer le rôle et les moyens des services « logement » des communes.
- Encourager la coopération propriétaires - locataires dans la lutte contre l'insalubrité des logements.
- Garantir le relogement en cas d'expulsion.

3. Développer une offre de logements privés et publics de qualité, à loyers et à charges modérées

Développer une offre (construction et rénovation) de logements privés et publics de qualité, à loyers et à charges modérées.

Développer le logement privé

- Augmenter l'offre de logements à loyers modérés.
- Réhabiliter les logements inoccupés ou insalubres avec l'aide des AIS.
- Réguler les loyers.
- Soutenir fiscalement la location de logements à loyers modérés.
- Favoriser l'accès à la propriété des personnes à revenus modestes.

Développer le logement social

- Restituer au logement social sa philosophie initiale.
- Augmenter l'offre de logements.
- Attribuer et gérer les logements de manière rigoureuse, transparente, équitable.
- Accéder à la propriété des logements sociaux, ou... ?
- Encourager la concertation des acteurs.

4. Une politique du logement audacieuse, novatrice, en rapport avec les besoins et les demandes des personnes.

Promouvoir une politique du logement en relation avec l'évolution de la population, ses demandes et besoins nouveaux.

Restaurer l'individualisation des droits pour favoriser la cohabitation et les logements collectifs, groupés, etc.

Impulser une dynamique positive ayant pour but de respecter les modes de vie et d'habitat des habitants de campings et des gens du voyage.

Encourager les initiatives de propriétés partagées, de coopératives.

Garantir le droit au logement à tous, y compris aux personnes sans papiers.

5. Garantir à tous des logements à coûts énergétiques peu élevés.

Garantir à tous des coûts énergétiques peu élevés.

- Agir sur les coûts de l'énergie.
- Améliorer l'équipement, l'isolation, et la rénovation des logements privés.
- Améliorer l'équipement, l'isolation, et la rénovation des logements sociaux.

6. Appliquer la politique du logement, disposer des moyens financiers nécessaires pour sa réalisation, procéder à son évaluation

Appliquer la politique du logement, disposer des moyens financiers nécessaires pour sa réalisation, procéder à son évaluation.

- Assurer la concertation et la cohérence des différents niveaux de pouvoir – régional, fédéral – en matière de politiques de logement et leur mise en application effective au plan communal.
- Renforcer les moyens financiers.
- Evaluer la politique du logement.

III. Le droit à l'emploi

Exercer un emploi stable, de qualité, donne sens à la vie, procure un revenu correct pour assurer ses besoins, crée reconnaissance et lien social, permet de se projeter dans l'avenir.

Nos constats

1. Tous et toutes n'accèdent pas à l'emploi

Tous et toutes n'accèdent pas à l'emploi.

Les raisons :

- L'offre d'emploi est concentrée dans certains secteurs. Elle n'est pas similaire sur l'ensemble du territoire wallon. Elle exige une mobilité de plus en plus grande des personnes.
- L'offre d'emploi se développe dans le secteur des services de proximité, sous la forme de statuts précaires, de contrats à temps partiel, comme, par exemple, les titres - services.
- L'offre d'emploi ne prend pas assez en compte la formation, les compétences et les savoir-faire des personnes sans emploi.
- L'offre d'emploi présente parfois un caractère discriminatoire : vis-à-vis des femmes, des personnes écartées depuis longtemps du marché de l'emploi, des personnes de nationalité étrangère, des personnes souffrant de maladies et de handicaps, de personnes ex détenues.
- L'information relative à l'offre d'emplois est déficitaire.
- L'offre d'emploi est déficitaire, en termes de stabilité et de qualité : statuts précaires, mauvaises conditions de travail, bas salaires.

2. Pourquoi n'accède-t-on pas à l'emploi ? Les effets de la financiarisation de l'économie et des politiques de « l'employabilité »

Les effets de la financiarisation de l'économie et d'une logique spéculative : délocalisations, restructurations, pertes d'emplois, inégalités, pauvreté.

Les politiques de l'emploi mettent la pression sur la responsabilisation de la personne, sur son « employabilité ». Elles sont axées davantage sur la demande que sur l'offre. Les types d'emplois proposés et les possibilités, les capacités, et les savoir-faire des personnes sans emploi ne coïncident pas.

Les initiatives prises par les entreprises d'économie sociale et par les entreprises de formation par le travail sont insuffisamment valorisées.

Le non - accès à l'emploi est aussi le résultat d'une série de difficultés qui se cumulent.

Nos propositions

« Une Wallonie dynamique et qui gagne », c'est avec toutes et tous !

1. Garantir à toutes et à tous, sans discrimination, l'accès à un emploi de qualité

Etablir l'égalité de traitement dans l'accès à l'emploi, lutter contre les discriminations.

Favoriser la mobilité.

Faciliter l'accès des femmes au marché du travail.

Appuyer et favoriser l'organisation de la solidarité.

Veiller à ce que les politiques de lutte contre le chômage prennent en compte les spécificités des sous - régions de Wallonie.

2. Valoriser le travail des entreprises d'économie sociale, des entreprises de formation par le travail, et des associations

Consolider le secteur de l'économie sociale.

Valoriser l'action des entreprises de formation par le travail (EFT).

Soutenir le travail des associations.

3. Assurer à chacun et chacune une éducation, une formation débouchant réellement sur l'emploi. Mieux informer

Eduquer chacun à être pleinement citoyen. Assurer les connaissances générales, techniques et professionnelles pour faciliter l'accès de toutes et tous à l'emploi.

Valoriser l'expérience et les savoir-faire des personnes.

Répondre aux besoins des personnes par des pédagogies de formation adaptées.

Faciliter l'accès aux formations.

Améliorer les contenus et les modes d'information.

4. Evaluer les résultats des dispositifs régionaux et fédéraux en matière d'emploi et de formation

Evaluer les résultats des dispositifs régionaux et fédéraux en matière d'emploi et de formation.

Conduire l'évaluation de manière indépendante avec la collaboration des acteurs concernés.

Procéder à l'évaluation des résultats des plans stratégiques de la Région wallonne et du Plan Marshall.

5. Développer l'offre d'emploi dans l'industrie, les services à la personne, l'environnement, etc., et en valorisant les capacités de chacun

Donner plus de moyens aux activités économiques créatrices d'emploi.

Valoriser la production sociale.

L'écologie, l'environnement, des espaces possibles de création d'emplois.

Développer les services de proximité.

6. L'emploi doit donner le droit à un revenu suffisant

L'emploi doit donner le droit à un revenu suffisant. On ne peut plus tolérer de travailleurs « pauvres ».

Alléger la fiscalité sur les revenus modestes.

Améliorer le revenu des travailleurs « titres - services ».

7. Assurer un revenu permettant aux personnes sans emploi ou émargeant au revenu d'intégration sociale de vivre dignement

Assurer un revenu durable permettant aux personnes sans emploi ou émargeant au Revenu d'Intégration Sociale de vivre dignement. Restaurer le principe de l'individualisation des droits.

Revaloriser les allocations de chômage et le Revenu d'Intégration Sociale.

Nos priorités pour les élections européennes

Les propositions du R.W.L.P. sur les thèmes des droits à la santé, au logement, et à l'emploi concernent prioritairement les élections régionales et communautaires. Néanmoins, elles **concernent aussi les candidats aux élections européennes** qui devraient avoir à cœur de conduire ces préoccupations à ces niveaux, car il est évident que tout ne peut se régler aux niveaux régional, communautaire ou fédéral, les problèmes constatés étant proches dans d'autres Etats et régions d'Europe et les solutions à leur apporter dépassant largement le cadre national et/ou régional.

Cependant, le R.W.L.P. attire l'attention des candidats aux élections européennes et des citoyens sur les priorités générales défendues par le **Réseau européen de lutte contre la pauvreté (E.A.P.N.)**, dont il est membre ainsi que ses homologues, le **Réseau flamand de lutte contre la pauvreté** et le **Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté**, au travers du **Réseau belge de lutte contre la pauvreté**.

Nous reprenons ci-dessous la **déclaration adoptée par les délégués à l'assemblée générale de septembre 2008** du Réseau européen de lutte contre la pauvreté (E.A.P.N.), qui donne déjà un large aperçu de ces priorités, dans le cadre de la préparation de **l'année 2010 qui sera l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**. Ces priorités seront prochainement actualisées et développées par le Réseau européen de lutte contre la pauvreté.

Assemblée générale d'EAPN 2008 - Déclaration finale

(25 au 27 septembre 2008, Albena, Bulgarie)

Garantir un héritage durable de 2010 (Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale)

Rassemblés sous la bannière « **Garantir un héritage durable de 2010** », les délégués à l'Assemblée générale adoptent la déclaration suivante.

Le Réseau européen de lutte contre la pauvreté (EAPN)

- à la lumière du **Paquet social** présenté par la Commission européenne le 2 juillet 2008;
- à la lumière de la mise en œuvre de **l'Agenda révisé de Lisbonne et de la stratégie d'inclusion de l'UE (MOC « sociale »)**;
- à la lumière des récents **arrêts de la Cour de Justice** des Communautés européennes en matière de droits des travailleurs détachés ;
- à la lumière du manque de progrès réalisé dans le développement d'un cadre européen efficace capable de garantir l'accès à des services abordables de qualité ;
- conscient que le **nombre de personnes vivant en situation de pauvreté** dans l'UE reste constant, quand il n'augmente pas dans certains pays ;
- conscient des **menaces qui pèsent de plus en plus sur des droits sociaux difficilement acquis** et de la précarité qui touche de plus en plus de citoyens et de résidents de l'UE;
- conscient que les **retombées de l'actuelle crise financière** touchent de manière disproportionnée les populations en situation de pauvreté (en particulier en raison de l'augmentation des prix du logement, de l'énergie et des denrées alimentaires);
- conscient que nous arrivons au **terme du mandat quinquennal** des Institutions européennes.

déclare que :

- l'UE, un temps perçue comme le porteur d'un modèle social européen, court aujourd'hui le **risque d'être perçue comme le défenseur des libertés du marché, au détriment des droits sociaux;**
- l'engagement pris en faveur de la croissance économique n'a jamais constitué une garantie d'une **réduction de la pauvreté et de plus grande cohésion sociale;**
- malgré certaines déclarations politiques en faveur du renforcement de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, au cours de cette période, il s'est avéré, dans de nombreux états membres et à l'échelon de l'UE, **de plus en plus difficile d'obtenir un engagement politique sérieux et une attention réelle pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;**
- de plus en plus de personnes vivant en situation de pauvreté sont tenues responsables de leur propre pauvreté et sont reléguées dans des emplois de faible qualité et mal payés;
- **les attaques de plus en plus nombreuses contre les droits humains**, principalement par rapport aux minorités ethniques (dont les Roms) et les migrants (dont les migrants sans papier), et la tiédeur de la défense des législations européennes pour l'égalité et contre les discriminations devraient être sources de plus grandes préoccupations.
- Les gouvernements doivent jouer un rôle plus actif afin pour gérer les manquements du marché libre en régulant le système économique.

A la lumière de ces constats, les délégués soulignent leur espoir que **2010, Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**, prendra une plus grande signification. Nous, représentants d'ONG travaillant avec et pour les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale partout dans l'Union européenne, demandons à l'UE et aux états membres de garantir un héritage durable pour l'Année 2010, **synonyme d'une vie décente pour tous et pour toutes**. Pour y parvenir, l'Année doit déboucher sur des messages crédibles, dont voici quelques exemples :

- **le progrès social est possible** ; toutes les politiques doivent contribuer à la lutte contre la pauvreté et à la réalisation de l'inclusion sociale ;
- **les stéréotypes liés aux « personnes en situation de pauvreté » doivent être brisés** ; le respect des droits humains, dont les droits sociaux et économiques, doit être défendu, comme base d'une société décente ;
- **plus de démocratie et une démocratie de meilleure qualité s'imposent**, avec une infrastructure pour une démocratie participative correctement financée;
- il est possible de réaliser une **redistribution plus juste des richesses** et l'importance des richesses publiques doit être reconnue.
- la lutte contre la pauvreté en Europe et la lutte contre la pauvreté dans le monde **s'inscrivent dans un même mouvement**.

Exemples d'actions concrètes au niveau de l'UE pouvant accompagner ces messages :

- Doter l'UE d'un **Pacte pour le progrès social** dans le but d'attirer l'attention politique vers la nécessité de replacer la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté au sommet de l'ordre du jour de l'UE et au centre de la stratégie post-Lisbonne ;
- Appliquer dans son intégralité la Charte européenne des droits fondamentaux et lui donner un statut d'opposabilité ;
- Fixer des **cibles ambitieuses** à l'échelon de l'UE et des états membres afin d'éradiquer la pauvreté et l'exclusion sociale d'ici 2020 dans l'UE, l'évaluation se faisant via un **tableau de bord annuel** d'une grande visibilité ;
- Définir un **indicateur de progrès social** qui irait au-delà d'une évaluation basée sur le Produit intérieur brut (PIB) et prendrait mieux en compte la qualité de vie des citoyens ;
- Veiller à ce que tous les états membres progressent afin que leurs **mécanismes de revenu minimum arrivent à un niveau suffisant pour une vie dans la dignité**. Dans un premier temps, l'objectif serait de veiller à ce que les mécanismes se situent pour le moins au niveau du risque de pauvreté, avec un engagement de réaliser des niveaux d'adéquation correcte via un mécanisme participatif ;

- Veiller à l'application des **législations européennes existantes en matière de lutte contre les discriminations** et proposer une amélioration de la législation dans le but de renforcer le cadre européen de l'égalité et de la lutte contre les discriminations;
- Mettre en place au niveau européen une instance indépendant ayant capacité de vérifier l'application des droits de l'homme dans les centres de rétention de l'UE;
- Définir des lignes directrices, des principes et des balises de **bonne gouvernance pour les politiques d'inclusion sociale** qui garantissent la participation des personnes en situation de pauvreté;
- Mettre en place un nouveau **programme communautaire de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale** capable de soutenir la stratégie inclusion de l'UE, tout en garantissant que les fonds structurels de l'UE contribuent à la réalisation des objectifs de pauvreté et d'inclusion sociale.
- Développer une taxe européenne sur les transactions financières dans le cadre de la réforme du budget de l'UE.

Les délégués de l'Assemblée générale affirment leur **engagement à travailler en solidarité avec d'autres acteurs**, pour identifier ce que pourrait être **l'héritage de 2010 aux échelons local, régional et national**, et contribuer à la réalisation d'un **héritage au niveau européen qui serait conforme à la présente déclaration**.

Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté

Responsable de l'édition de ce document
Christine Mahy, présidente du R.W.L.P.

Rédacteur
Joseph Charlier, consultant

Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté

1, rue des Relis Namurwès – B 5000 Namur
Tél. : 081/ 31 21 17 Fax : 081/ 31 21 18
Mail : rwlp@skynet.be

